

Amendements du 4 octobre 2016 aux Annexes I, II et III à la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), adoptés à Johannesburg

Type	Traité et accord international
Catégorie	Accords multilatéraux
Nature	Amendement
Organisation	ONU
Date du texte	4 octobre 2016
Entrée en vigueur pour Monaco	2 janvier 2017
Exécutoire en droit interne	20 mai 2017
Publication	<u>Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 24 avril 2017</u> ^[1 p.2]
Thématiques	Environnement et biodiversité ; Patrimoine naturel et biodiversité ; Commerce international

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tai/amendement/2016/10-04-tai1l019916@2017.05.20>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Publication

^ [p.1] <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2017/04-24-6.365>